



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2023/07/134 PRISE EN VERTU DE  
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

**OBJET : Retrait de la décision du Maire n° 2023/05/07 du 17 mai 2023.**

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 432-1 alinéa 1 du Code pénal,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.242-1,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Vu la décision du Maire n° 2023/05/07 du 17 mai 2023 par laquelle une convention a été conclue avec l'organisme « Operae Academy » pour l'organisation d'une formation intitulée « Lean Green Belt » d'une durée de 9 mois, de janvier à septembre 2023,

Considérant qu'il est apparu que la société susmentionnée est l'employeur d'un élu municipal assurant lui-même la formation prévue suivant ladite convention,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre fin sans délai à une telle situation et que cela apparaît constituer un motif d'intérêt général pour ne pas poursuivre la relation contractuelle avec l'organisme « Operae Academy » et qu'il convient par conséquent de procéder au retrait de la décision du Maire susvisée,

Considérant que les conditions de l'article L242-1 du Code des relations entre le public et l'administration sont ainsi réunies pour retirer la décision du Maire n° 2023/05/07 du 17 mai 2023 susvisée,

**DECIDE :**

**Article 1 :** La décision du Maire n°2023/05/107 du 17 mai 2023 est retirée

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'Ecole, le 13 JUIL. 2023

Certifié exécutoire

par publication en ligne le : 13 JUIL. 2023

et par transmission

en Préfecture des Yvelines le : 13 JUIL. 2023



**Sonia BRAU**

Maire,

Conseiller départemental,

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 13 juillet 2023

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Retrait de la décision du Maire n. 2023-05-107 du 17 mai 2023.

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/07/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/07/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-07-134 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20230713-2023-07-134-AU

---

**Date de décision :** 13/07/2023

**Acte transmis par :** Jean Paul BOIRE

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats